



Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » Jean Jaurès

N° 72 Juin 2021

CPPAP N° 0523 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : ud-cgftfo-56@wanadoo.fr

[facebook.com/](https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan/)

[force.ouvriere.morbihan](https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan/)

Lorient Prix : 0,25 €



**PÉTITION: LUC PERROT
DÉLÉGUÉ FO, LICENCIÉ ABUSIVEMENT
ET SI C'ÉTAIT VOUS? SOUTENEZ-LE!**

**Signez contre le licenciement violent par Pôle
Emploi d'un représentant du personnel !**

Luc, un homme qui a toujours défendu ses collègues.

Et si c'était vous ?

Pétition

<https://www.change.org/p/signez-contre-le-licenciement-violent-de-luc-un-repr%C3%A9sentant-du-personnel-fo-par-p%C3%B4le-emploi-nous-demandons-sa-r%C3%A9int%C3%A9gration>

Ont contribué à ce journal : Didier, Catherine, Fabrice, Jean-Michel, Jocelyne, Laure, Luc, Michèle, Régis, Pierrick, Sylvie, Tatiana

SOMMAIRE

Edito	P. 2
Communiqués	P. 3
1er Mai	P. 4
L'UD en action	P. 5-9
La situation à la CAF	P. 10-11
Soutenez Luc Perrot	P. 12-13
CARSAT : FO fait adopter sa motion	P. 14
Elections au COS	P. 15
La formation syndicale	P. 16
L'Union des Retraités	P. 17
L'AFOC 56 vous informe	P. 18-19
Nos permanences	P. 20



Résister, Revendiquer, Reconquérir,

Après plusieurs mois d'une activité chaotique faute de locaux syndicaux, l'Union Départementale a recouvré sa pleine vitesse. On ne peut que s'en réjouir. La période est donc mise à profit pour :

- **Organiser partout où cela est possible la résistance, permettre aux salariés de faire entendre et aboutir leurs revendications :**

Notre soutien technique et logistique aux salariés de la biscuiterie Gaillard à Locminé lors de leur grève des 16 et 17 mai dernier alors, qu'il n'existe aucune organisation syndicale dans cette entreprise, L'implication de l'UD dans la grève initiée par notre syndicat au port de pêche du 09 au 11 juin dernier, l'assistance apportée pour faire respecter l'accord de fin de conflit sont autant d'éléments, démontrent, si il en est besoin notre présence au plus près des travailleurs dans leurs combats.

- **Porter haut nos revendications :**

Tels sont le sens de notre rassemblement avec prises de parole, le 1^{er} mai, devant la préfecture du Morbihan, l'amplification de notre communication numérique afin de toucher le maximum de travailleurs malgré les confinements, le couvre-feu, le télétravail...

- **Poursuivre la structuration de nos équipes et le développement de FO 56 :**

Après avoir renforcé (passant de 13 à 18), formé son équipe de conseillers du salarié afin de répondre au mieux aux demandes des salariés convoqués à des entretiens disciplinaires et ou de licenciement ; l'UD muscle son service juridique avec l'arrivée de Philippe et Ségolène aux cotés de Christian Cadio. De plus, à compter du 1^{er} septembre 2021, Christian sera permanent syndical. Il partagera son temps entre l'exercice de ses mandats au sein de Bernard Jean Floch et ceux confiés par l'UD (merci à Richard Roze, secrétaire fédéral à la FGTA de nous avoir aidé dans cette démarche).

Malgré un contexte économique et social incertain, l'UD poursuit ses implantations syndicales (cf. Liste ci-dessous).

Notre développement, l'accentuation de notre communication vers les travailleurs, notre détermination à faire aboutir nos revendications sont autant d'atouts pour préparer la rentrée qui, d'un point de vue social pourrait s'annoncer « chaude ».

Pierrick Simon
Secrétaire Général

Nouvelles Implantations

FIELD FORCE - Theix Noyalo (FGTA)
STEF Transport - Vannes
PERRENOT LE CALVEZ AGRO -
Plouray

à noter!



Fermeture de
l'Union Départementale
26 juillet au 13 août 2021

La Commission Administrative de l'UD-FO 56 apporte son soutien à la jeunesse

La CA de l'UD-FO 56, réunie ce jour, exige la fin de la répression qui s'est encore abattue sur les jeunes venus organiser une fête d'hommage à Steve Maia Caniço, à Redon, le samedi 19 juin 2021.

- Après les cinq gilets jaunes, encore un jeune qui a une main arrachée, sans doute par une grenade.
- Des centaines de gendarmes qui font un tapis de grenades lacrymogènes, assourdissantes...
- Des dizaines de milliers d'euros de destruction de matériels de sonorisation qui font suite aux confiscations dans les manifestations récentes pour l'abandon de la loi « sécurité globale ».

La CA de l'UD-FO exige :

- l'arrêt des poursuites contre les participants de cette fête,
- la restitution du matériel confisqué,
- le remboursement du matériel détruit.

Attachée à la liberté, La CA de l'UD-FO 56 demande au préfet et au ministre de l'Intérieur de faire cesser immédiatement ces violences à l'égard de la jeunesse.

Non à la disproportion de la réponse sécuritaire

À Lorient, le lundi 21 juin 2021

Déconjugalisation de l'AAH : FO dénonce le blocage du gouvernement !

Alors qu'une proposition de loi portant l'arrêt de la prise en compte des revenus du conjoint (la déconjugalisation) dans le calcul de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) avait recueilli l'accord en première lecture de l'Assemblée nationale et du Sénat, le gouvernement a fait le choix de bloquer le vote parlementaire pour l'empêcher d'aboutir.

Cette mesure est une demande réitérée du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et des associations. Elle est aussi soutenue par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH).

FO la soutient considérant qu'elle répond à un juste droit à la dignité et à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

1er MAI - VANNES



Le Télégramme 17 mai 2021

En grève, les salariés de Gaillard Pâtissier à Locminé dénoncent leurs conditions de travail

Des salariés de Gaillard Pâtissier, à Locminé (56), ont fait grève ce lundi matin. Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail et salariales.



Ce lundi 17 mai, le directeur du site (notre photo, à droite) est venu à la rencontre des salariés, rassemblés sur le parking de l'entreprise et soutenus par FO, pour prendre connaissance de leurs revendications.

De mémoire de salariés, Gaillard Pâtissier, situé dans la zone industrielle de Kerpièche, à Locminé (56), n'avait jamais connu de mouvement de grève. D'ailleurs, aucune section syndicale n'est présente au sein de l'entreprise, intégrée au groupe « Goûters magiques », et spécialisée dans la pâtisserie industrielle (madeleine, cake) distribuée en grandes surfaces.

Mais les ouvriers ne veulent pas être pris pour de bonnes pâtes ! Ce lundi 17 mai, à 11 h, l'équipe du matin a cessé le travail. Les employés ont été rejoints par des collègues des équipes de l'après-midi et de nuit. À 12 h, ils étaient plus de 70, soit la moitié de l'effectif de l'usine, regroupés sur le parking de l'entreprise à participer à ce débrayage pour exprimer leur colère.

Conditions de travail et relations dégradées

Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail et des relations au sein de l'usine qui s'ajoutent à une politique salariale jugée « insuffisante » à l'issue des négociations annuelles obligatoires. « On nous demande toujours plus et on a moins avec des cadences qui augmentent », résume une salariée qui ne goûte guère à l'absence d'intéressement et de participation cette année.

Mais ce sont surtout les pressions qui les ont conduits à sauter le pas et manifester leur ras-le-bol avec le soutien de l'union départementale Force ouvrière.

Pression psychologique

« Le travail du samedi ne s'effectue pas toujours sur la base du volontariat et nous n'avons aucune compensation. Par ailleurs, les arrêts maladie doivent être déposés dans le bureau du directeur des ressources humaines », énumère des ouvriers. « Les salariés attendent un réel dialogue social », plaide Christian Cadio, secrétaire adjoint de l'union départementale FO.

Il a pu renouer le fil du dialogue avec le directeur du site, venu à la rencontre des salariés sur le parking. « Il n'y a eu que deux samedis travaillés depuis le début de l'année et aucun l'année dernière », affirme Bruno Gonzalez. S'il admet quelques tensions, qui se sont soldées par trois avertissements, il n'accepte pas « les accusations de pression psychologique ». Il s'est néanmoins engagé à réunir prochainement un comité social et économique exceptionnel pour évoquer les risques psychosociaux et les conditions de travail.

Par ailleurs, il justifie l'absence d'intéressement et de participation par des résultats négatifs. « Nous avons perdu 2 000 tonnes en deux ans. Et la crise sanitaire a ralenti l'activité », explique le directeur de l'entreprise qui produit 13 500 t de biscuits chaque année. « Nous avons tout de même versé une prime Macron en 2020 d'un montant total de 112 000 €», ajoute Bruno Gonzalez tout en précisant que les décisions salariales se prenaient à l'échelle du groupe.

« On n'a pas vu la crise. On travaille autant depuis le début de la pandémie et le premier confinement », rétorquent des salariés qui attendent des avancées. « Si la direction ne lâche rien, on se mobilisera à nouveau et pas simplement le temps d'un débrayage », préviennent-ils.

Le Télégramme le 18 mai 2021

Grève chez Gaillard Pâtissier, les salariés toujours mobilisés à Locminé

Deuxième journée de mobilisation chez Gaillard Pâtissier, à Locminé. Ce mardi 18 mai, une trentaine de salariés ont à nouveau dénoncé une dégradation de leurs conditions de travail et salariales.



La mobilisation se poursuit chez Gaillard Pâtissier, à Locminé. Ce mardi matin, une trentaine de salariés ont manifesté leur mécontentement devant l'usine de la zone de Kerpièche. (Julien Le Capitaine)

La mobilisation se poursuit chez Gaillard Pâtissier, à Locminé, où les salariés ont entamé un mouvement de grève lundi 17 mai. Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail et salariales. Environ une trentaine d'entre eux étaient rassemblés, ce mardi 18 mai, dès 8 h, devant l'usine, pour manifester leur colère et leur inquiétude. « On est dans le rouge », lâche l'un d'entre eux. « J'ai travaillé 41 ans dans la boîte, et vu la retraite que j'ai, c'est lamentable », argue à son tour Fabienne. « Les salariés sont malmenés depuis deux ans, avec une dégradation des conditions de travail », souffle Romain, un autre salarié de l'entreprise de pâtisserie industrielle, implantée dans la zone de Kerpièche, et qui emploie près de 140 personnes.

Quest-France 09/06/2021

Lorient. Le mal-être des agents du port de pêche en grève

Un débrayage d'une heure ce mercredi 9 juin 2021, suivie d'une grève de 24 heures jeudi. Les salariés de la SEM Keroman dénoncent la dégradation du climat social, sur fond d'une profonde défiance envers la direction.



A l'appel de l'intersyndicale CGT-FO, les personnels de la SEM du port de pêche ont débrayé une heure ce mercredi. Avant de décider de durcir le mouvement avec une grève de 24 heures ce jeudi.

« **Ce sont des Thénardier et nous des Co-sette** », assène Jean-Marie Duclos, secrétaire de la section CGT de la SEM (société d'économie mixte) du port de pêche de [Lorient](#) Keroman ([Morbihan](#)). Et le « **petit personnel** », dit-il en reprenant un terme employé par un cadre de la direction, fait entendre un profond malaise, persistant depuis des années.

À l'appel de l'intersyndicale CGT-FO, une quarantaine des 87 salariés de la SEM du port de pêche a observé une heure de débrayage, entre 10 h et 11 h, ce mercredi matin. Ils ont acté dans la foulée, par un vote à main levée, la poursuite de la grève durant 24 heures ce jeudi. En cause ? La dégradation du climat social sur le port de Keroman et les risques psychosociaux. Manutentionnaires de l'aire de réparation navale, techniciens de maintenance, agents de nettoyage, caristes, vendeurs à la criée, les personnels non administratifs sont sur le pont à exprimer à l'unisson leur « ras-le-bol ». Pas de reconnaissance, ni d'écoute. « **Il n'y a pas de discussion possible** », « **C'est un management par la peur** », « **La situation est vraiment grave** », commentent tour à tour trois salariés.

Des problèmes de longue date

« **Cela fait sept ans qu'on expose les problèmes et qu'ils ne font rien** », insistent les deux délégués Andreu Robo, (CGT) et Franck Tonnerre (FO). Évoquant pelle mêle, « **des comportements irrespectueux, du harcèlement et des discriminations** ». Illustration de tout cela : un turnover dans les effectifs supérieur à 10 % chaque année.

Une étude avait pointé, en 2018, la nécessité de remettre de la confiance au travail. « **Tout cela a été enfoui sous le tapis** », note Jean-Marie Duclos. Et on en arrive aujourd'hui à cette grosse colère.

Une réunion de trois heures mardi midi, avec la direction, en présence de représentants de l'agglomération et de la Région aurait pu permettre de déminer la situation. « **Ils nous ont dit qu'ils allaient prendre cela à bras-le-corps. Mais nous n'avons plus confiance dans la capacité de la direction à traiter les problèmes. Nous demandons une intervention extérieure** », soulignent les deux délégués. Ce qui a amené les salariés à reconduire leur mouvement de grève ce jeudi.

L'ensemble des usagers du port ont été immédiatement prévenus que l'activité du port allait fortement s'en ressentir avec une vente sous criée dégradée.

La main tendue du nouveau PDG

Olivier Le Nézet, PDG de la SEM Keroman depuis cinq mois, assure de son côté « **avoir fait des propositions cohérentes pour régler les problèmes. On s'est engagé à traiter les sujets sur le vécu au travail. Les propos discriminatoires ne sont pas tolérables. Nous allons faire un rappel très ferme là-dessus.** » Il réaffirme surtout œuvrer à remettre tout le monde « **autour de la table** » et à retrouver les conditions d'un dialogue social apaisé. « **Il est important et utile que les salariés soient en confiance avec leur nouveau PDG.** »

[Ouest-France](#) 10/06/2021

Lorient. La grève reconduite au port de pêche

Les agents en grève du port de Lorient (Morbihan) annoncent la poursuite du mouvement jusqu'au vendredi 11 juin 2021. Les salariés de la Sem keroman dénoncent la dégradation du climat social et en appellent à la Région.



À l'appel de l'intersyndicale CGT-FO, les agents du port de pêche ont décidé de reconduire le mouvement de grève durant 24 heures.



Franck TONNERRE

Délégué syndical FO

La main tendue d'Olivier Le Nézet, président de la Sem (Société d'économie mixte) Keroman, à [Lorient \(Morbihan\)](#), et ses engagements à régler les problèmes sont restés sans effet ce jeudi. [À l'appel de l'intersyndicale CGT-FO, les agents du port de pêche en grève](#) ont décidé de reconduire le mouvement durant 24 heures, jusqu'au vendredi 11 juin 2021.

Défiance envers la direction

Ils dénoncent principalement la dégradation du climat social et les risques psychosociaux qui en découlent. En pointant des « **comportements irrespectueux, du harcèlement et des discriminations** ». Ils affichent une profonde défiance envers la direction de la Sem et en appellent aujourd'hui à l'intervention de la Région, propriétaire du port de pêche.

« **Nous interpellons le président Loïg Chesnais-Girard. Quand il est venu le 3 juin à Lorient, il a dit être à l'écoute des salariés. Nous demandons de manière urgente à la Région Bretagne la mise en place d'un plan de lutte et de prévention sur les risques psychosociaux, notamment des cas de discrimination et de harcèlement** », insistent les deux délégués Andreu Robo (CGT) et Franck Tonnerre (FO).

Pénibilité et précarité

Les revendications portent aussi « **sur la prise en compte de la pénibilité, sur l'adaptation des fiches de postes à la convention collective, sur la mise en œuvre d'un plan de résorption de la précarité par l'embauche de salariés actuellement intérimaires ou précaires...** » Les grévistes n'entendent pas en démordre.

Ils maintiennent la pression « **dans l'attente d'une prise de position forte** » de la Région. La Sem Keroman s'était organisée pour pouvoir assurer la vente sous criée ce jeudi. Mais la grève des agents non administratifs, qui représentent près de la moitié des 87 salariés, impacte de facto l'activité des autres services du port.

Quest-France le 11/06/2021

Lorient. La grève prend fin sur le port de pêche

La direction de la SEM Keroman qui gère le port de pêche de Lorient et les délégués (CGT et FO) des agents portuaires en grève depuis mercredi, ont acté à 11 h ce vendredi 11 juin 2021 la fin du conflit. Le port était à l'arrêt. Il repart...



« Ce n'est que le début du travail qui reste à accomplir », a insisté Andrev Robo délégué CGT, à l'issue des négociations avec la direction.

L'accord a été signé juste avant 11 h ce vendredi, après plus d'une heure d'entretien, ponctué de plusieurs allers-retours des délégués syndicaux, entre le piquet de grève pour aller sonder les troupes et les bureaux de la direction. À l'arrivée : des engagements écrits, concernant la mise en œuvre d'un audit, confié à un cabinet extérieur sur les risques psychosociaux et la réécriture des accords locaux, qui régissent la classification des postes, les

critères de recrutement, les RTT, les primes ...

Des relations de confiance à renouer

« Je veux que les gens se sentent bien dans l'entreprise. C'est fondamental », a insisté Olivier Le Nézet, président de la SEM, venu à la rencontre des agents à l'issue des discussions. Les salariés dénonçaient principalement la dégradation du climat social et les risques psychosociaux qui en découlent. En exigeant « **une autre gestion des relations sociales et humaines au sein de l'entreprise.** » Un audit sera donc mis en place. « **Cela va aussi m'aider à appréhender toutes les problématiques sociales de l'entreprise** », relève Olivier Le Nézet, en poste depuis seulement 5 mois. Il dit un soulagement partagé. « **L'objectif était d'obtenir un accord le plus rapidement possible dans le respect des uns et des autres** ». Chose faite.

« Ce n'est que le début du travail qui reste à accomplir », réagit Andrev Robo délégué CGT. « **Des choses vont changer. Mais il nous faudra rester vigilants** », poursuit-il. Jean-Marie Duclos, secrétaire de section le dit autrement « **Nous avons été surpris que la direction ait voulu ce rapport de force, surpris aussi qu'elle ne se rende pas compte plus tôt de la solidarité des agents portuaires et qu'on puisse se rassembler sur un front commun. On a montré qu'on faisait bloc. Espérons maintenant qu'on puisse retrouver des relations de confiance.** »

La vente sous criée reprend samedi

La SEM avait suspendu l'activité de tous les services. A commencer par l'absence de vente sous la criée ce vendredi. Tout se remet en marche désormais. Et le poisson pourra être débarqué et vendu ce samedi. Les pêcheurs cherchaient depuis 2-3 jours des solutions de repli. « **Certains se sont dérouterés vers d'autres criées, Concarneau, Les Sables d'Olonne. D'autres ont pu trouver des marchés en direct** », explique Philippe Lannezval, président du Groupement des pêcheurs artisans Lorientais. Ses adhérents « **comprenaient dans l'ensemble les revendications des agents de la SEM.** » Pour autant, « **certains ont eu le sentiment d'être mis devant le fait accompli.** ». Et il n'aurait pas fallu que le conflit s'éternise. « **Là, ils vont être soulagés.** »

Les Caisses d'Allocations Familiales sont englouties

Suite à « la réforme des aides au logement » qui est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2021 après avoir été repoussée plus d'une fois, la situation actuelle est invivable.

Bugs informatiques entravant la liquidation, dossiers bloqués depuis des mois, « incivilités » voire agressions dans les accueils, heures supplémentaires... Le chaos lié à la réforme suscite l'exaspération et la colère des allocataires et des personnels.

Le constat :

- Des délais d'attente sur la plate-forme téléphonique : parfois plus de 20 minutes
- Des chaînes de traitements automatiques passées à tort,
- Des anomalies techniques (tous les jours des nouvelles !),
- Des droits calculés mais faux,
- Des indus injustifiés,
- Des dossiers tronqués (ex : aide au logement un jour et plus d'aide le lendemain...)
- Des lenteurs du système,
- Le site internet caf.fr souvent indisponible,
- Des dossiers en erreur d'exception (c'est-à-dire qui ne peuvent pas être validés) ou bloqués : des traitements multiples pour les agents, des retards accumulés dans le traitement des dossiers...

Les conséquences :

- Certains allocataires n'ont pas de paiement de prestations familiales et de minimas sociaux depuis plusieurs mois !
- Les dossiers sont soit repris plusieurs fois, parfois sur plusieurs jours jusqu'à ce qu'ils passent, ou soit repris manuellement (traitement plus long et plus complexe),
- Le stock augmente (plus de 2 mois dans certaines caisses)
- Il faut trouver des solutions pour traiter ces anomalies... : des agents sont alors démobilisés de leurs tâches habituelles pour traiter des listes, ce qui s'ajoute au traitement habituel et génère encore plus de retard et de lassitude.
- Le site internet caf.fr souvent indisponible génère des contacts téléphoniques et /ou physique et entraîne des insatisfactions voire parfois des incivilités, des agressions : les allocataires attendent leurs prestations (RSA, Allocations Adultes Handicapés, leurs aides au logement...) afin de pouvoir vivre. Les agents ont des conditions d'accueil physique et téléphonique dégradées. Ils ne sont plus crédibles auprès des allocataires et des partenaires qui les jugent responsables... alors que **c'est le système informatique qui ne tient pas la route !**

En préparation d'une action les délégués syndicaux Force Ouvrière d'une majorité des CAF de France se sont réunis le vendredi 21 mai en vision-conférence afin de discuter de la situation dans les organismes et des initiatives qui pourraient être proposées afin de faire aboutir les revendications.

Les délégués syndicaux FO face à ce constat estiment qu'il y a aujourd'hui extrême urgence à prendre une initiative en direction du gouvernement, aussi large et unitaire que possible, afin de permettre d'obtenir satisfaction sur les revendications :

- **Pour l'arrêt des suppressions de postes et les embauches nécessaires en CDI !**
- **Pour l'augmentation de la valeur du point !**
- **Pour l'ajournement immédiat de la Réforme !**

Jean-Michel LUCAS

secrétaire syndicat Organismes Sociaux Morbihan
le 27 mai 2021

Ouest-France le 26/05/2021

INFO OUEST-FRANCE. Pagaille dans les aides au logement : la Caf confirme « d'importantes anomalies »



Entre 120 000 et 150 000 dossiers d'aide au logement sont en attente selon la direction de la Caisse d'allocations familiales. Un nouveau système informatique entraîne un ralentissement du traitement des prestations. Des allocataires craquent.

Je n'ai plus de revenus : ni APL ni RSA. Ils m'ont tout coupé depuis deux mois », déplore Jean-Marie, rencontré devant la Caf (Caisse d'allocations familiales) de Nantes. Je suis passée de 192 € d'allocations logement par mois à 14 €, puis plus rien », témoigne une autre allocataire.

Les [retards de versement](#) s'accumulent depuis [la réforme, en janvier 2021](#), du calcul des aides au [logement](#). Elle s'est accompagnée de la mise en place chaotique d'un nouveau logiciel. Nous n'avons pas pu éviter toutes les anomalies et certaines sont importantes », écrit Vincent Mazauric, le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), dans un courrier du 11 mai à l'intention des agents, consulté par *Ouest-France*. Elles concernent le droit lui-même ou parfois les mesures d'accompagnement de la réforme. Ces difficultés pèsent sur vous alors que vous n'en êtes pas responsables et je vous exprime mes regrets.

« Ça bloque »

Pas sûr que cela suffise à apaiser les 33 000 agents. D'habitude, chacun traite une trentaine de dossiers d'allocations par jour, observe Éric Latimier, de la CGT de la Caf de Charente-Maritime. **Avec le nouveau système, ça bloque et on arrive à peine à en traiter cinq.** » Les retards affectent l'ensemble de la chaîne et ne concernent pas uniquement les aides au logement. Une demande de RSA doit être traitée en huit jours. Aujourd'hui, c'est un mois.

Au total, 4,9 millions de documents (toutes prestations confondues), transmis par les allocataires, sont en attente, indique Guillaume Danard, de la CFDT Sécurité sociale. Sachant que chaque prestation nécessite plusieurs documents, on peut évaluer le nombre de dossiers en retard à plusieurs centaines de milliers (sur 13,5 millions de foyers bénéficiaires). Du jamais vu à cette période de l'année », déclare le cédétiste. De son côté, la direction de la Cnaf affirme que le retard concerne 2 % des dossiers d'allocations logement ».

Des bénéficiaires à bout

Quant aux bénéficiaires, certains sont à bout. Des collègues se font insulter, soupire Éric Latimier, de la CGT. On aime nos allocataires. On les comprend. C'est insupportable pour nous de leur verser leur allocation en retard. C'est parfois leur seul moyen de subsistance. La CFDT a, elle, lancé une pétition : On demande des moyens pour faire face à la charge de travail. Et un système informatique fiable. Dans son courrier, le directeur écrit : Nos équipes œuvrent à rendre cette architecture plus robuste.

Signez contre le licenciement violent par Pôle emploi d'un représentant du personnel !

**Luc, un homme qui a toujours défendu ses collègues.
Et si c'était vous ?**

Pétition <https://www.change.org/p/signez-contre-le-licenciement-violent-de-luc-un-repr%C3%A9sentant-du-personnel-fo-par-p%C3%B4le-emploi-nous-demandons-sa-r%C3%A9int%C3%A9gration>

Luc Perrot, chargé de communication à Pôle emploi Bretagne, signale un harcèlement moral, institutionnel, syndical et des discriminations en raison de son état de santé depuis 2016. Reconnu en maladie professionnelle depuis 2018, Luc continue de travailler à mi-temps depuis juillet 2019.

Une descente aux enfers en 2021.

Lettre assassine : convocation à un entretien de licenciement avec une mise à pied conservatoire sans rémunération, le jour des vœux de son directeur aux agents bretons.

Luc a reçu, le 7 janvier 2021, jour des vœux du directeur général à tous les agents Pôle emploi, ce courrier avec mise à pied immédiate. Plus de rémunération jusqu'à son licenciement ! Double sanction !

A ce jour, un tel acharnement à Pôle emploi Bretagne n'avait jamais existé. Que reprochent les directions régionale et nationale de Pôle emploi ?

- Une parole et des **écrits trop libres**. Par exemple, la DRH lui reproche d'écrire avec des **caractères en gras et quelques mots en majuscules**. La direction indique que c'est de la violence écrite qui nuit au bon traitement des revendications collectives des salariés de la direction régionale dont Luc est le représentant. On marche sur la tête !
- Des **messages de relance à J+30 et J+60** pour obtenir une réponse ! **La direction reproche une pression excessive** qui génère des risques psychosociaux aux destinataires. **C'est vrai que relancer 1 mois puis 2 mois faute de réponse est vraiment traumatisant !** Nos collègues en agence ont 72h maximum pour apporter une réponse aux demandeurs d'emploi.
- Un refus de subir des harcèlements (moral, institutionnel, syndical) et des discriminations en raison de sa santé affaiblie par Pôle emploi et reconnue comme telle. **Pôle emploi a choisi de traîner Luc devant les tribunaux pour invalider la reconnaissance de la maladie professionnelle, pourtant, évaluée par un comité d'experts indépendants.**
- D'avoir mis la direction en face de ses contradictions quand pendant la crise sanitaire par exemple la direction s'engage la main sur le cœur à mettre en place tous les dispositifs adéquats. Mais une inspection conduite par Luc et sa collègue montre le contraire. Ces inspections sont prévues par les textes. Mais la direction prétend que ce sont des perquisitions. Sic !

Luc défend les salariés. C'est le rôle même d'un représentant du personnel ! Une société sans syndicat devient une dictature.

Les organisations syndicales de Pôle emploi dans chacune des régions comme au niveau national ont dénoncé cette situation particulièrement injuste et un acharnement violent à l'égard d'un représentant du personnel.

La direction reste sourde et inflexible ! Pas de discussion sur le sujet ! C'est l'exclusion !

Non seulement à partir de sa mise à pied du 7 janvier, Luc n'a reçu aucune rémunération, mais en plus, il est interdit d'accès aux locaux de Pôle emploi Bretagne. Son contrat de travail est suspendu. Ses outils de travail retirés.

Dès lors, sa fonction syndicale est volontairement entravée.

En plus, Pôle emploi a refusé d'appliquer la décision de nullité de la mise à pied prononcée par l'inspectrice du travail. La direction de Pôle emploi Bretagne a mis Luc et l'inspection du travail au pied du mur : faire un procès pour que la nullité de la mise à pied soit effective ! Incroyable et indécent !

Sans ressource, où en est-il aujourd'hui?

- Le 4 mai 2021, Luc reçoit sa lettre de licenciement avec en bonus de nouveaux griefs dans la lettre, jamais énoncés depuis le début de la procédure de licenciement : le non respect de 2 articles vagues du règlement intérieur.
- Pôle emploi n'a donné à Luc que le 31 mai 2021, les documents nécessaires pour calculer ses droits à une allocation chômage.
- **Luc n'a pas d'indemnités de licenciement en raison du motif de licenciement : faute grave pour insubordination.**

S'engage maintenant un long parcours de recours judiciaires.

Que souhaite Luc ?

1. **Retrouver sa dignité**
2. Voir reconnaître ses droits bafoués
3. **Continuer à exercer son métier** et la **représentation des salariés** de la direction régionale au sein de Pôle emploi

En signant la pétition de soutien à Luc Perrot, vous vous battez contre les injustices !

Et si c'était vous ? Qu'en penseriez-vous ?

Si vous souhaitez joindre Luc Perrot pour lui apporter votre soutien et vos témoignages d'une situation abjecte :

- rennes.luc@gmail.com
- sur son profil LinkedIn pour un message, recommander son travail, témoigner de ce qu'il fait, a fait pour les agents, les agences...



Il a besoin de notre soutien, surtout dans cette période de distanciations sociales et de crise sanitaire, économique, sociale.

Et pourtant, Luc a des compétences reconnues qui pourraient être utiles !

C'est la 3ème procédure de sanction de ce type depuis la prise de poste du directeur régional et la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale qui a en plus obtenu, depuis, une promotion. Celle qui lui succède a encore monté d'un cran la répression à l'égard de Luc.

Déjà 2 licenciements à leur actif quand il n'y en a pas eu depuis plusieurs années !

C'est complètement contraire aux orientations stratégiques annoncées par Pôle emploi en matière de management et de posture attendue par ses agents.

Nous le soutiendrons.

FO Pôle emploi Bretagne

L'équipe FO56 l'accompagne à chaque étape.

La CARSAT c'est la Caisse de Retraite et Services à la Prévention et la Pénalisation des Accidents du Travail.

C'est dans ce cadre que le Conseil a eu notre proposition de motion pour solutionner le droit à départ anticipé à la retraite dans le cadre du droit à la pénibilité. Souvent le problème se pose pour des surveillants de nuit du secteur Médico-social et Personnes Agées par exemple, où la mise en place de ces droits conventionnels a été très tardif (2019 au lieu de 2016).

MOTION de la CRA au CA CARSAT BRETAGNE voté à l'unanimité :

Nous souhaitons faire part à la caisse nationale CNAV de l'incohérence de certaines applications du droit sur les comptes pénibilité des salariés qui demandent leur retraite.

Les futurs retraités des métiers ouvrant droit à des départs anticipés au titre de la pénibilité se retrouvent spoliés de leur droit dans certaines branches d'activité ;

En effet pour le secteur Médico-Social et de l'Hébergement des Personnes Agées, notamment, les directives conventionnelles n'ont été mises en place que tardivement pour les comptes pénibilité et beaucoup de ces entreprises n'ont régularisés leurs cotisations qu'après 2019.

De fait la régularisation de l'année 2016 (date d'ouverture des premiers droits à la pénibilité) se retrouvent exclus de tout rattrapage si elle n'a pas été faite en 2019 :

Les conditions de rectification de la déclaration des facteurs de risques professionnels sont exposées dans l'article R 4162-1 du code du travail.:

« L'employeur peut rectifier sa déclaration des facteurs de risques professionnels :

1° Jusqu'au 5 ou au 15 avril de l'année qui suit celle au titre de laquelle elle a été effectuée, selon l'échéance du paiement des cotisations qui lui est applicable ;

2° Par dérogation au 1°, dans les cas où la rectification est faite en faveur du salarié, pendant la période de trois ans mentionnée au premier alinéa de l'article L. 244-3 du code de la sécurité sociale ».

C'est ainsi que les futurs retraités et leurs employeurs se retrouvent dans une situation ubuesque, le salarié est dans son droit, l'employeur ne peut plus rattraper les cotisations ouvrant ce droit.

Il ne reste plus que le recours en droit prud'hommal pour le salarié sans certitude de gagner la compensation du préjudice, de fait difficilement calculable.

Le Conseil d'Administration de la CARSAT Bretagne demande à la CNAV de faire remonter cette incohérence pénalisante pour les futurs retraités bénéficiant de ce droit à la prise en compte de la pénibilité et de demander la révision du Code du Travail, ou au moins le droit aux CRA des CARSAT de statuer positivement à la demande des employeurs souhaitant régulariser ces cotisations au-delà des 3 ans.

Régis Leblond pour le syndicat Force Ouvrière

ELECTIONS AU COS

Le 8 juin dernier, avait lieu les élections au sein du Comité des Œuvres Sociales du Département.

Malgré une campagne agressive et diffamatoire de la CFDT, notre syndicat reste la 1ère organisation syndicale au sein de cette structure en conservant les 8 postes d'élus.

Tu trouveras, ci-dessous, les résultats.

Inscrits	Votants	Blancs-nuls	Exprimés	% de participation
1877	830	51	779	41,50 %

% de participation en 2017 : 47.80 %

OS	2017		2021			Évolution 2017 - 2021
	%	Sièges	Nombre de voix	%	Sièges	
FO	45,08 %	8	366	46,98 %	8	+ 1,90 %
CFDT	32,54 %	5	225	28,88 %	4	- 3,66 %
CGT	22,38 %	3	188	24,14 %	4	+1,76 %

Ces résultats témoignent de la confiance accordée à Force Ouvrière et à ses administrateurs du COS.

L'installation du nouveau conseil d'administration se déroulera le 29 juin 2021, au cours duquel seront élus les membres du bureau dont le nouveau président du COS.

Nous continuerons, dans le cadre de cette nouvelle mandature, à travailler dans l'intérêt du COS et de ses adhérents.

Permanences :
 ◀ VANNES : du lundi
 au vendredi 9h-17h
 ◀ LORIENT :
 le mercredi sur RDV
 29 rue du port
 02 97 46 32 64

SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
 Hôtel du Département - 2 Rue Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES Cedex
 02 97 46 32 64 - 06 40 96 96 56 - SYND-FO@morbihan.fr



La formation syndicale

Stage « Conseiller du salarié » - 20 et 21 mai à Lorient



Stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » - 26 au 28 mai



Stage « Communication orale » - 22 au 24 juin





Union Des Retraités & préretraités
FORCE OUVRIERE
du Morbihan

Union Départementale FO - Immeuble Astrée - 3, bd Cosmao Dumanoir
BP 60716 - 56107 LORIENT CEDEX- Tél 02 97 37 66 10

Cher camarade, chère camarade,

En Février, nous t'informions des projets de l'UDR FO 56.

La crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre en place le projet d'une journée évasion pour juin 2021.

Toutefois, l'équipe continue à travailler malgré les difficultés rencontrées,

Nous avons le plaisir de t'annoncer deux bonnes nouvelles :

- L'UD FO a emménagé dans de nouveaux locaux au 3 bd Cosmao Dumanoir à Lorient.
- **L'assemblée générale de l'UDR FO est fixée au 16 Septembre 2021**

tu recevras une invitation début août qui t'indiquera le lieu et les horaires.

Nous t'attendons donc à cette journée qui se veut joyeuse et festive après cette longue absence.

Pour information, la cotisation n'augmente pas pour la 3^e année consécutive. Elle s'élève à 40 euros. Les cartes seront distribuées à l'assemblée générale.

Les retraités adhérents à leurs syndicats professionnels et dont les cartes 2020 et 2021 **possèdent le timbre UCR** sont invités à participer à l'AG et à se porter candidats aux postes de la CA ou du bureau. A cet effet, Ils voudront bien contacter la présidente par mail afin de recevoir l'invitation.

Les retraités qui souhaitent rejoindre l'association voudront bien nous retourner le coupon ci-joint en y joignant leur chèque de 40 euros.

Le bureau,

Jocelyne Miniou ; André Tardy, Daniel Guérin, Françoise Kermorgant.

.....à découper.....

Bulletin D'adhésion à retourner à Union Des Retraités FO 56

Adresse Union départementale Force Ouvrière

3 BD Cosmao Dumanoir BP 60716 56107 Lorient cedex

J'adhère à l'UDR FO 56 pour l'année 2021,

NOM :PRENOM :

Adresse :

numéro de téléphone :

adresse Mail :

Téléphone de Jocelyne Miniou, présidente, 06 36 44 11 59

Téléphone de André Tardy, trésorier, 06 83 67 04 89

Mail : udr56fo@gmail.com

« L' **AFOC 56** vous informe »

Paielements en ligne et accès aux comptes bancaires en ligne : l'authentification forte devient obligatoire

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de paiements en ligne a très fortement progressé. La sécurité de ceux-ci est d'autant plus nécessaire.

En application de la réglementation européenne dite DSP2, les paiements par carte sur internet ainsi que les opérations bancaires sensibles (accès au compte bancaire en ligne...) doivent désormais faire l'objet d'une authentification forte de l'utilisateur, de manière systématique.

Cette authentification forte ou double authentification est prévue par [la directive sur les services de paiement \(DSP2\) du 25 novembre 2015](#) afin de limiter la fraude sur les paiements à distance. Le taux de fraude est plus élevé en e-commerce que dans les commerces de proximité et cela a progressé dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid.

1 - Qu'est-ce que l'authentification forte ?

La DSP2 impose la généralisation de l'authentification forte, c'est-à-dire une validation reposant sur **deux éléments ou plus d'authentification** qui doivent appartenir à **deux catégories différentes de facteurs d'authentification parmi les trois catégories existantes** ([article L. 133-4 du code monétaire et financier](#)) :

- **connaissance** (quelque chose que seul l'utilisateur connaît) : un mot de passe, un code PIN, une information personnelle...
- **possession** (quelque chose que seul l'utilisateur possède) : un ordinateur, un téléphone, une montre connectée, un boîtier fourni par la banque...
- **inhérence** (quelque chose que l'utilisateur est), c'est-à-dire une caractéristique biométrique : empreinte digitale, reconnaissance faciale, vocale...

L'authentification forte est un système de sécurité qui vise à certifier que la personne qui souhaite effectuer un paiement en ligne ou accéder à ses comptes en ligne est bien le titulaire de la carte ou du compte de paiement. Le consommateur doit confirmer son identité par un autre système, lui-même sécurisé. Ce sera le plus souvent par l'intermédiaire de son smartphone, par l'application de sa banque qui va lui demander un code secret.

La procédure 3D Secure n'est pas suffisante car elle repose sur un seul élément d'authentification (la possession d'un mobile). L'usage d'un seul code reçu par SMS n'est plus suffisant et est considéré comme peu sécurisé : en effet, les pirates informatiques ont pu, dans certains cas, intercepter le SMS avec le code et donc confirmer la transaction à la place de l'utilisateur.

L'authentification forte prévue par la directive DSP2 vise à renforcer la sécurité des paiements en ligne et celle de l'accès à votre banque en ligne ou à votre application bancaire.

Concrètement, au moment de payer sur internet, le client reçoit sur un téléphone préalablement identifié une notification l'invitant à s'authentifier, soit au moyen de la saisie d'un code personnel, soit par prise d'empreinte biométrique pour les téléphones mobiles équipés (empreinte digitale, reconnaissance vocale...).

Attention

Cela risque de poser des difficultés à ceux qui n'ont pas de smartphone ou ne veulent pas télécharger l'application bancaire sur leur téléphone.

[Dans son communiqué de presse du 14 mai 2021](#), la Fédération Bancaire Française (FBF) explique que « pour les clients qui n'auraient pas de smartphone, les banques proposent des solutions alternatives comme l'utilisation d'un SMS à usage unique couplé à un mot de passe connu du client, ou l'utilisation d'un dispositif physique dédié ».

Chaque banque va proposer son propre système d'authentification forte (boîtier, application mobile...). De nombreuses banques proposent leur service d'authentification forte, sous des noms commerciaux comme Certicode de la Banque Postale, SécuriPass du Crédit Agricole, Sécur'Pass de la Caisse d'Épargne.

2 - Dans quels cas l'authentification forte est-elle nécessaire ?

La DSP2 impose l'utilisation de l'authentification forte pour les opérations suivantes :

- l'accès au compte de paiement en ligne,
 - une opération de paiement électronique (virement ou paiement par carte),
- une action réalisée par un mode de communication à distance qui présente un risque élevé de fraude (inscription d'un nouveau bénéficiaire de virement sur un compte bancaire en ligne).

Bon à savoir

Concernant l'accès au compte de paiement en ligne, cette authentification forte s'ajoute à la saisie de l'identifiant et du mot de passe.

3 - Quels sont les cas d'exemption d'authentification forte ?

La directive prévoit **quatre cas** pour lesquels une exemption d'authentification est possible :

- bénéficiaire de confiance (bénéficiaire pré-autorisé...),
- opération récurrente (loyer, abonnement...),
- opération de faible valeur unitaire à distance (moins de 30 euros) ou sans contact (de moins de 50 euros), opération à risque limité.

La banque émettrice de la carte bancaire aura le choix d'accorder ou non une exemption. Il pourra donc y avoir des disparités entre les banques.

4 - Une mise en oeuvre progressive jusqu'au 12 juin 2021

L'entrée en vigueur de l'obligation d'authentification forte a été fixée au **15 mai 2021 pour toutes les transactions** par la directive DSP2.

La Fédération du e-commerce Fevad rappelle que les nouvelles normes de sécurité ont été mises en oeuvre par étape depuis plusieurs mois :

- **depuis le 15 février 2021**, l'authentification forte s'appliquait aux montants supérieurs à 500 euros,
 - **depuis le 15 mars 2021**, à ceux supérieurs à 250 euros,
- depuis le 15 avril 2021**, aux montants supérieurs à 100 euros.

Les établissements bancaires doivent, depuis le 15 mai 2021, et sur une durée de quatre semaines (soit jusqu'au 12 juin 2021), mettre en oeuvre progressivement cette mesure d'authentification. Ensuite, ils pourront rejeter toute transaction non conforme, sauf si le commerçant en ligne a demandé une exemption d'authentification forte.

Notre conseil

Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître le(s) système(s) à mettre en oeuvre et, le cas échéant, leur coût (location de boîtier par exemple...).


Retrouvez-nous sur :  <https://www.facebook.com/afoc56lorient/>

Permanences de l'AFOC 56 dans le département

LORIENT

(Siège) 3 bd Cosmao-Dumanoir

Du lundi au vendredi 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00


 02-97-37-66-10

Nouveau  07-49-26-28-97

VANNES

21 rue des Tribunaux


Le mercredi de 10H00 à 12H30

 02-97-47-33-83 *

HENNEBONT

Parc de Kerbihan


Le vendredi de 14H00 à 17H00

 07-49-26-28-97 *

PONTIVY

9 rue Jouanno

Le mardi de 16H00 à 18H00, le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-25-06-17 *

* **En cas d'impossibilité de contacter les permanences locales**
appeler le 02-97-37-66-10 (Siège de LORIENT)

UD FO du Morbihan**3 boulevard Cosmao Dumanoir- Immeuble Astrée 4ème étage****BP 60716 - 56107 Lorient Cedex****Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48****E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr****<https://www.force-ouvriere-56.fr/>****<https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan>****<https://www.instagram.com/fo56.morbihan/>****Du lundi au Vendredi****9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30**

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Vos permanences juridiques à l'UD

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

ou sur rendez-vous avec les défenseurs syndicaux**Vos conseillers du salarié**

BELLEC Fabrice	LE GAL Christophe
CADIO Christian	LE GUELLEC Joël
DAVID Grégory	LE MENEAH Christophe
DENOUAL Emmanuelle	LEBLOND Régis
DESMARES Jérôme	MONCHATY Jérôme
KERMORGANT Françoise	PRIGENT Gwénaël
LE CADRE Marie-José	RODRIGUEZ Philippe
LE CADRE Pascal	SIMON Pierrick
LE CORVO Jean-Charles	UHEL-LE BARON Virginie

Vos défenseurs syndicaux

BELLEC Fabrice
CADIO Christian
CHETANEAU David
DANCIN Ségolenn
LE CADRE Marie José
LE GUELLEC Joël
PEDRON Philippe
SIMON Pierrick